

CONSULTATION NATIONALE (N° 2017 P 1120)

La STEG se propose de lancer une Consultation Nationale N° 2017 P 1120 pour :

TRANSFERT DU GASOIL DU CENTRE TAC DE BIR M'CHERGA AUX CENTRALES DE PRODUCTION DE GOULETTE 2 - MENZEL BOURGUIBA ET RADES

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de consultation. Elles doivent sous peine de rejet catégorique, parvenir obligatoirement par voie postale recommandée, ou par rapide poste, ou déposée (contre décharge) au bureau d'ordre **STEG/DPTE, (Chouchet Radés)** au plus tard le **Mercredi 08 Novembre 2017 à 16H30** sous doubles enveloppes cachetées à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ/STEG
BOITE POSTALE 126 C.P. 2040 - RADES – TUNIS**

**CONSULTATION NATIONALE N° 2017 P 1120 :
« TRANSFERT DU GASOIL DU CENTRE TAC DE BIR M'CHERGA
AUX CENTRALES DE PRODUCTION DE GOULETTE 2 - MENZEL BOURGUIBA ET RADES »
« NE PAS OUVRIR »**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- 1) Un Agrément de transport des hydrocarbures.
- 2) Une déclaration sur l'honneur que les soumissionnaires ne se trouvent pas en faillite ou en redressement judiciaire, conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet (originale ou certifiée conforme).
- 3) Un certificat d'affiliation à la C.N.S.S (copie certifiée conforme).
- 4) Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (copie certifiée conforme).
- 5) Une déclaration sur l'honneur comportant confirmation par le soumissionnaire de ne pas avoir fait et son engagement de ne pas faire par lui même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale ou certifiée conforme).
- 6) Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).
- 7) Extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.

NB : La STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier de consultation.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la Direction Production et Transport de l'Électricité à l'adresse suivante :

**STEG - DPTE / DEP. LOGISTIQUE
Sise à Rades Foret - 2040 - Tunis - Tunisie
Tel : 216 71 433 977 Poste 2408 – Fax : 216 71 433 066.**

Le délai de validité des offres doivent être de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception de l'offre.

Les intéressés peuvent retirer le dossier de consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de trente Dinars (30 DT) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la A.T.B

- **C.C.B. (A.T.B) : 201104.0319/41.**

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de consultation dans votre virement.

NB: Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retirée le cahier des charges.

La séance d'ouverture des offres **Technico-Financière n'est pas Publique.**